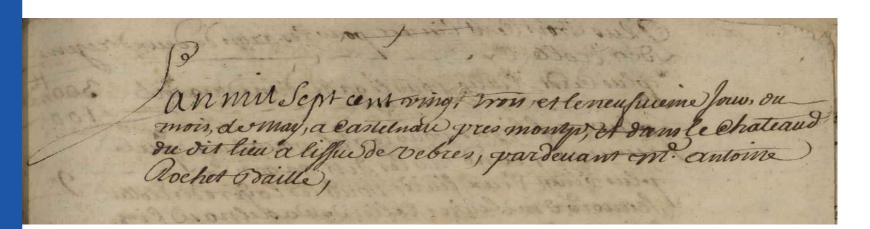


C'est au cours des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles que la famille Rochet se distingue le plus dans la vie locale. Celle-ci, constituée en majorité de ménagers (paysans propriétaires relativement aisés) et de cultivateurs y est fortement impliquée avec, aux XVIIe et XVIIIe siècles, plusieurs consuls (membres élus du corps municipal), bailles (représentants du seigneur au niveau de la communauté d'habitants) ou encore marguilliers (personnes en charge de la gestion administrative, patrimoniale et financière d'une paroisse). Cette vie publique transparaît même au sein des registres de sépultures dans lesquels on remarque que, déjà au XVIIe siècle, de nombreux membres de la famille sont inhumés directement dans l'église Saint-Jean-Baptiste à l'intérieur de laquelle ils possèdent un caveau au moins à partir de la fin du siècle. Reposer dans une église représente alors un privilège accordé notamment aux clercs, aux bienfaiteurs des églises ou aux familles les plus aisées, prêtes à dépenser une certaine somme d'argent pour y enterrer un défunt.

En 1815, un membre de la famille, Jean Rochet (1779-1842), ménager et propriétaire foncier, apparaît au-devant de la scène castelnauvienne en étant nommé maire jusqu'en 1824. La France est alors bousculée par la Restauration (1814-1830) qui entraine sa nomination. Celui-ci fait serment de fidélité au roi Louis XVIII le 6 août 1815. Il démissionne le 12 juin 1824





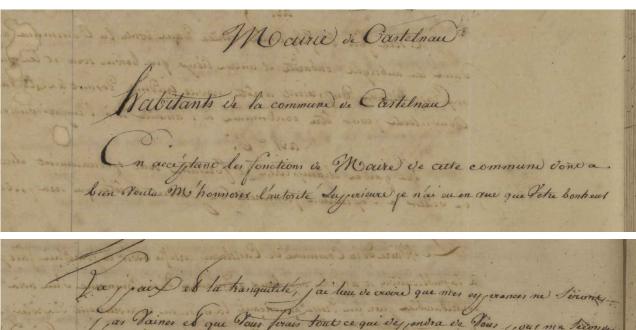
Délibération du 9 mai 1723, Délibérations consulaires, 1717-1734, détail, document conservé aux Archives départementales de l'Hérault, sous la cote [57 EDT 9].

Début de la délibération :

L'an mil sept cent vingt trois et le neufuième jour du mois de may a Castelnau près Montp[ellier] et dans le chateaud du dit lieu à l'issue des vebres [vêpres], par devant M. Antoine Rochet baille,

et signatures :

Dans l'encadré, la signature d'Antoine Rochet ("Rochet Baille").



"Castelnau", 24 février 1832, Jean-Marie Amelin (1785-1858), Médiathèque Centrale Emile Zola - Montpellier Méditerranée Métropole, 1652RES - vol 4 - 168, détail.

Jay Painer et gas Four four tout es qui de pondra de Pour pour me tiennes.

Je Pour instite a amantet tout es just de parti que tous cris destitien. Let

prosocations cessent que vin ne trouble la joie que tous trai français.

resimo trè posseus don bon 1000. Voius XVIII. Le y vere du peuple

que a mis fin au jour Dynamique que na que trop long tome prese dus nes

têtis, je preme que mis Pour d'exons extraurer et que jamais je se dus nes

tetis, je preme que mis Pour d'exons extraurer et que jamais je s'exoner

toubles louire et la hanquette publique je Serai force a mon grand

nout, de Sous contre en f

Serment de fidélité au roi Louis XVIII de Jean Rochet daté du 6 août 1815, Délibérations communales, entre le 18 octobre 1807 et le 07 juin 1818, document conservé aux Archives départementales de l'Hérault, sous la cote [197 PUB 3].

Mairie de Castelnau

Habitants de la commune de Castelnau

En acceptant les fonctions de Maire de cette commune dont a bien voulu m'honnorer l'autorité supérieure, je n'ai en vue que votre bonheur, la paix et la tranquilité, j'ai lieu de croire que mes espérances ne seront pas vaines et que vous ferais tout ce qui dépendra de vous pour me seconder. Je vous invite à anéantir tout esprit de parti, que tous cris séditieux et provocateurs cessent, que rien ne trouble la joie que tout vrai français ressent de posséder son bon Roi Louis XVIII le père du peuple qui a mis fin au joug tyrannique qui n'a que trop long-tems pesé sur nos têtes. Je pense que mes voeux seront exhaussés et que jamais je n'éprouverai aucun désagrément, mais si contre toute attente quelqu'un se permetait de troubler l'ordre et la tranquilité publique je serai forcé à mon grand regret de sévir contre eux.

Vive le Roi

a Castelnau le six aout mil huit cent quinze

Le Maire de Castelnau Rochet

